

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1948

6 août 2012

SOMMAIRE

Agile S.A.	93503	Kaiross S.A.	93500
Art Collection Fund, S.à r.l.	93487	Kappeln Management Company S.à r.l. ..	93499
Audere S.A.	93495	Katoen Natie Benelux S.A.	93497
Double Eagle Capt Company	93503	Kerrera Isle S.à r.l.	93499
Eau'Ceane S.à.r.l.	93503	Lasko S.A.	93500
Frösunda Luxco S.à r.l.	93504	Leeward Galor	93500
Frösunda Luxco S.à r.l.	93504	Linco	93500
GIT Worms	93458	Liparus Invest S.A.	93501
Globetrotter Investment GP S.à r.l.	93465	Lock Investment S.à r.l.	93501
Immpar	93496	Lock Syndication S.C.A.	93501
Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier S.à r.l.	93495	Longo Maï Holding S.A.	93501
Imoco	93496	Lumi-Elec S.à r.l.	93502
Indigo Shipping A.G.	93496	LuxeV	93502
Indigo Shipping A.G.	93496	Luxonen S.A.	93502
Infinity Partners S.A.	93496	Luxsky S.A.	93504
Inforad Holding S.A.	93497	Macquarie Autoroute International S.à r.l.	93502
Intermetal S.A.	93503	Matheson Tri-Gas Luxembourg	93495
International Century Corporation S.A., SPF	93497	M Road Hotel Invest S.A.	93504
Investor Services House S.A.	93497	Nob Hill S.A.	93498
ITW Epsilon Sàrl	93497	Parriaux Consulting Europe S.à r.l.	93504
ITW Gamma Sàrl	93498	RBS Pan European Finance S.A.	93499
ITW Participations S.à r.l.	93498	Sky S.A.	93500
Jaz Holding S.A.	93498	Société de Développement et de Finance- ment Holding S.A., SPF	93501
Jindalee S.à r.l.	93498	Southring 1 s.à r.l.	93476
Jindalee S.à r.l.	93499	The Luxembourg Freeport Management Company S.A.	93478
JTL Financial Management and Adminis- tration S.A.	93499	Tinar Holding S.à r.l.	93502

GIT Worms, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.443.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the sixteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

GIT INTERNATIONAL HOLDING, a Luxembourg private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 166.200,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «GIT WORMS».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, GIT INTERNATIONAL HOLDING, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- Mr. Steven Doyle Shackelford, real estate professional, born on September 7, 1963, in Fort Smith, Arkansas, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.
- Ms. Rosemary Quinlivan Mills, real estate professional, born on July 21, 1958, in Melbourne, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.
- Mr. William Kent Crittenden, real estate professional, born on May 16, 1960, in Lake Wales, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.

Category B managers:

- Mr. Ivo Hemelraad, company director, born on October 12, 1961, in Utrecht, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms. Virginia Jennifer Strelen, company director, born on May 30, 1977, in Bergisch Gladbach, Germany and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Pieter Cornelis Jan Avis, company director, born on December 30, 1981, in Heemstede, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

GIT INTERNATIONAL HOLDING, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 166.200.

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «GIT WORMS».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30e jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social – Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, GIT INTERNATIONAL HOLDING, susnommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- M. Steven Doyle Shackelford, professionnel de l'immobilier, né le 7 septembre 1963, à Fort Smith, Arkansas, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.
- Mme. Rosemary Quinlivan Mills, professionnelle de l'immobilier, née le 21 juillet 1958, à Melbourne, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.
- M. William Kent Crittenden, professionnel de l'immobilier, né le 16 mai 1960, à Lake Wales, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.

Gérants de catégorie B:

- M. Ivo Hemelraad, administrateur de société, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
- Mme. Virginia Jennifer Strelen, administratrice de société, née le 30 mai 1977, à Bergisch Gladbach, Allemagne, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
- M. Pieter Cornelis Jan Avis, administrateur de société, né le 30 décembre 1981, à Heemstede, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35331. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097286/384.

(120133813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Globetrotter Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.309.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF THE MONTH OF JULY.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

there appeared

SL Globetrotter, L.P. an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 61343, acting through its general partner SL Globetrotter GP, Ltd., an exempted company established under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 268716, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Globetrotter Investment GP S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated on 12th June 2012 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1539 on 20th June 2012, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 169.309; represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 July 2012 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue of the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decision on the following agenda:

Agenda

Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate;

After due deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are Shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares, a Luxembourg société à responsabilité limitée under the name of "Globetrotter Investment GP S.à r.l." governed by the laws of Luxembourg and these Articles.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of Board. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board.

2.3 In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Object, Purpose.

4.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise

of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company may act as general partner, commandité and/or manager of Globetrotter Investment & Co S.C.A. and/or any subsidiary or affiliate thereof.

4.3 The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

4.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

4.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

4.7 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.8 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.9 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other Shares upon resolution of its Shareholders, subject to applicable law.

5.2 Any available Share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares.

6.1 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.2 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.3 All communications and notices to be given to a Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.4 Each Share is entitled to one vote. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any General Meeting through a special proxy.

Art. 7. Transfers of Shares.

7.1 The Shares of the Company (as well as any other securities it may issue from time to time (in which case the provisions set forth in these Articles as to the transfer of Shares below shall apply mutatis mutandis to such securities)) are transferable in accordance with the provision of applicable law and the provisions set forth in the present Articles as

well as to the provisions of an Arrangement (if any as the case may be), including any provisions as to drag along rights, tag along rights and right of first refusal rights.

7.2 Transfer of Shares to non Shareholders shall, in accordance with applicable law, be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % of the share capital of the Company.

Art. 8. Management of the Company - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") of up to five (5) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter and if and for as long as an Arrangement concerning the Company exists, such Arrangement (if any). The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") may but need not be Shareholders.

8.2 The Board Members are appointed and removed from office by decision of the General Meeting of Shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

8.3 Within the Board of Managers the General Meeting shall classify up to four (4) Managers as "SL Managers" and up to one (1) Manager as a "PG Manager".

8.4 An observer may be appointed to the Board by written notice to the Board. The observer shall be entitled to receive notice of and attend and speak at Board meetings, but shall not be entitled to vote. The observer shall be reimbursed for all reasonable expenses properly incurred by him in performance of his functions.

Art. 9. Board Proceedings.

9.1 The Board of Managers may elect a chairman amongst its members, and upon request from the sole Shareholder or a Majority, shall elect a chairman amongst the SL Board Managers.

9.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting provided that (i) such majority shall always include at least two (2) SL Managers and (ii) one (1) PG Manager (if in office), unless such quorum requirement is waived by an SL Manager (with respect to the SL Managers) or the PG Manager (with respect to the PG Manager). If a meeting of the Board is adjourned due to the non-attendance of the PG Manager, the meeting shall be reconvened within ten (10) Business Days unless there is an urgent need to reconvene the meeting on shorter notice (as determined by one (1) SL Manager), whereupon at least forty eight (48) hours' notice must be given. The required quorum at such reconvened meeting shall not include the PG Manager.

9.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members (one of which must be a SL Manager) by way of a notice in writing by mail, courier services, fax or email-pdf. The convening of the meeting shall be done by sending (as aforementioned) to each Board Member and any Observer (if any): (i) not less than 3 Business Days' advance notice (which may be shortened to 3 days' advance notice on written notice to the PG Manager by a SL Manager) of each meeting of the Board or of a committee of the Board and (ii) not less than 48 hours before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting. The convening notice may be waived by each Manager (for the notice to himself) by consent given in writing by mail, courier services, fax or email-pdf.

9.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail-pdf or fax (and in one or more counterparts).

9.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or electronic mail-pdf another Board Member as his proxy. A Board Member may represent more than one of his colleagues.

9.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the simple majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

9.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Managers, at least one of which must be a SL Manager or as may be resolved at the relevant (or any subsequent) meeting. Copies or extracts of such minutes or any resolutions (including written resolutions) which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Managers at least one of which needs to be a SL Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting or resolution.

Art. 10. Management Powers, Binding signature.

10.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Association to the General Meeting or as may be provided herein.

10.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Managers, provided that one thereof must always be an SL Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, provided that one thereof must always be an SL Manager (including by way of representation).

Art. 11. Committees, Officers.

11.1 The Board of Managers may set up any committees it deems fit, in which case, the provisions as to Board composition and Board proceedings set forth herein shall apply mutatis mutandis to such committee(s). For the avoidance of doubt, any committee may be composed of members of the Board or any such person as decided by the Board.

11.2 The Board of Managers may appoint such officers of the Company as it deems fit including without limitation a chief executive officer, a chief financial officer and a chief accounting officer and determine the terms of their mandate. The Board may delegate any of its powers to one or more officers as it deems fit.

Art. 12. Liability Managers / Officers.

12.1 The Manager(s) or officers of the Company are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

12.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

12.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

12.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

12.3.2 (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

12.3.3 (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

12.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, in particular contractual rights and obligations vis-à-vis the Company or any such party, shall continue as to a person who has ceased to be Such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

12.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager or officer, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 13. Shareholder Meetings.

13.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

13.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least forty eight (48) hours prior to the date of the General Meeting. If the entire Share capital of the Company is represented at a General Meeting the General Meeting may be held without prior notice.

13.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval

of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

13.4 Except as otherwise required by Luxembourg Company Law, (i) decisions of the General Meeting (or written resolution) shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital (other than in case of a merger or like transaction).

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual General Meeting shall be held on first Tuesday of the month of September at 12:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year, Auditor.

14.1 The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March 2013.

14.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

14.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who may but does not need to be a Shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) are met or to the extent permitted by law, the accounts of the Company shall be supervised by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) in lieu of a supervisory auditor (commissaire aux comptes).

Art. 15. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 16. Distributions.

16.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company. The balance of net profits (including profits carried forward and any other reserves) may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting.

16.2 The General Meeting may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

16.3 The share premium and any other capital contribution account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting. The General Meeting may decide to allocate any amount out of any such accounts to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting who will specify their powers and remunerations.

17.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met or provisioned, the net surplus assets of the Company shall be distributed to the Shareholders pro rata to their shareholding.

Art. 18. Definitions. Capitalised terms used herein as defined terms shall have the meaning given thereto herein, and

Arrangement	Means any shareholder or like agreement as may from time to time exist to which the Shareholder(s) of the Company and the Company are each a party (if any);
Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company from time to time;
Business Days	Means any day other than a Saturday, Sunday or English bank or public holiday in London, Luxembourg City, New York or Switzerland;
Company	Means Globetrotter Investment GP S.à.r.l.;
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies;
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company, or to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders or as the case may be sole Shareholder;
Majority	Means Shareholders holding the simple majority of all the Shares;

Shareholders	Means a holder of Shares of the Company;
Shares	Means the shares (parts sociales) of the Company;

Art. 19. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the Sole Shareholder of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1.200.- .

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SL Globetrotter, L.P., une exempted limited partnership établie sous les lois des Iles des Caymans et enregistré avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 61343, agissant à travers son general partner SL Globetrotter GP, Ltd., une exempted company établie sous les lois des Iles des Caymans et enregistré avec le Registrar of Companies sous le numéro 268716, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles des Caymans (l'«Associé Unique»), étant l'associé unique de Globetrotter Investment GP S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 12 juin 2012 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1539 du 20 juin 2012, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.309; représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2012 (laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec ce dernier).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises par la Société.

2. L'Associé Unique prend une décision sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et habilité à faire et approuver tout changement et toute modification tel que considéré approprié;

Après délibération, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société tel qu'il suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont Associés à ce jour et toutes celles qui deviendront propriétaires de Parts Sociales, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «Globetrotter Investment GP S.à r.l.» régie par les lois luxembourgeoises et ces Statuts.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Les succursales, filiales et autres bureaux peuvent être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Conseil.

2.3 Dans l'hypothèse où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et des personnes situées à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification de ces présents Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de tout type, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2 La Société peut agir en tant que general partner, commandité et/ou gérant de Globetrotter Investment & Co S.C.A. et/ou de toute filiale ou affilié.

4.3 La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité à travers des succursales luxembourgeoises ou étrangères.

4.4 La Société peut emprunter selon toute forme et procéder par des placements privés à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

4.5 La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité tel qu'elle estime approprié.

4.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité tel qu'elle estime approprié et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice d'une telle entité.

4.7 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement), de toute manière possible, à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris «up stream» ou «cross stream») ou toute autre société ou entité tel qu'elle estime approprié, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.8 La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec ou à l'égard d'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques relatifs au crédit, à l'échange de devise, au taux d'intérêt et tout autre risque.

4.9 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société émis est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification de ces Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales en vertu d'une décision de ses Associés, sous réserve de la loi applicable.

5.2 Toute prime d'émission disponible sera distribuée.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Un registre des Parts Sociales sera conservé au siège social de la Société. Les Parts Sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaîtra qu'un propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la Part Sociale devront nommer un unique mandataire pour représenter la Part Sociale vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Part Sociale tant qu'une personne n'a pas été ainsi nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

6.2 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Parts Sociales sont enregistrées dans le registre des Associés comme plein propriétaire de telles Parts Sociales. La Société sera totalement libre de toute responsabilité en lien avec de telles Parts Sociales à l'égard des tiers et aura le droit de considérer tout droit, intérêt ou réclamation de ces tiers à l'égard de telles Parts Sociales enregistrées comme étant non-existant, sous réserve, toutefois, de tout droit que de tels tiers pourraient avoir pour demander l'enregistrement ou la modification de l'enregistrement dans le registre des Parts Sociales enregistrées. Dans le cas où un détenteur de Parts Sociales ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes

les notifications et communications de la Société puissent être envoyées, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le(s) registre(s) des Associés et l'adresse du détenteur en cause sera considérée comme étant au siège social de la Société ou à une autre adresse qui peut être inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par le détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse inscrite dans le(s) registre(s) des Associés au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.3 Toutes les communications et informations devant être données à un Associé seront considérées comme valablement données par un envoi à la dernière adresse communiquée par l'Associé à la Société.

6.4 Chaque Part Sociale donne droit à un vote. Chaque Associé peut prendre part à toutes les décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égale au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toute Assemblée Générale par une procuration spéciale.

Art. 7. Transferts de Parts Sociales.

7.1 Les Parts Sociales de la Société (ainsi que toute autre valeur mobilière que la Société peut émettre de temps à autre (dans ce cas, les dispositions énoncées dans ces Statuts concernant le transfert de Parts Sociales ci-dessous s'appliqueront mutatis mutandis à de telles valeurs mobilières) sont transférables dans le respect des dispositions de la loi applicable et des dispositions contenues dans ces Statuts ainsi que des dispositions de tout Accord (s'il y en a un le cas échéant), y compris les dispositions relatives aux droit de drag-along, de tag-along et droit de premier refus.

7.2 Le transfert de Parts Sociales à des non Associés se fera, dans le respect de la loi applicable, sous réserve de l'approbation des Associés représentant au moins 75% du capital social de la Société.

Art. 8. Gestion de la Société - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») composé par un maximum de cinq (5) membres nommés en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions énoncées ci-après et si et aussi longtemps qu'un Accord concernant la Société existe, un tel Accord (le cas échéant). Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») peuvent mais ne doivent pas être Associés.

8.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leur fonction par décision de l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et l'échéance de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les Gérants peuvent être réélus mais leur nomination peut être également révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment et tout Gérant peut être remplacé à tout moment par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés.

8.3 Dans le Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale devra qualifier jusqu'à quatre (4) Gérants en tant que «Gérants SL» et jusqu'à un (1) Gérant en tant que «Gérant PG».

8.4 Un observateur peut être nommé au Conseil par une notification écrite au Conseil. L'observateur aura le droit de recevoir une notification de participer et de s'exprimer aux réunions du Conseil, mais n'aura pas le droit de voter. L'observateur devra être remboursé pour toutes les dépenses raisonnables régulièrement contractées par lui dans la réalisation de ses fonctions.

Art. 9. Fonctionnement du Conseil.

9.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres, et à la demande de l'Associé unique ou d'une Majorité, devra élire un président parmi les Gérants SL du Conseil.

9.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée lors d'une réunion à condition que (i) cette majorité inclue toujours au moins deux (2) Gérants SL et (ii) un (1) Gérant PG (si en fonction), à moins que ne soit renoncé à un tel quorum par un Gérant SL (quant aux Gérants SL) ou un Gérant PG (quant au Gérant PG). Si une réunion du Conseil est ajournée suite à l'absence du Gérant PG, la réunion devra être reconvoquée dans les dix (10) Jours Ouvrables à moins qu'il y ait un besoin urgent de reconvoquer la réunion dans un délai plus court (tel que déterminé par un (1) Gérant SL), auquel cas un délai d'au moins quarante-huit (48) heures doit être donné. Le quorum pour une telle réunion reconvoquée ne devra pas inclure le Gérant PG.

9.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par deux des Membres du Conseil (un desquels au moins doit être un Gérant SL) au moyen d'une notification écrite transmise par lettre, par coursier, fax ou email-pdf.

La convocation à la réunion devra être faite par l'envoi (comme susmentionné) à chaque Membre du Conseil et tout Observateur (le cas échéant): (i) au minimum trois (3) Jours Ouvrables à l'avance (qui peuvent être réduits à trois jours de notification à l'avance sur notification écrite au Gérant PG par un Gérant SL) de chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil et (ii) au minimum quarante-huit (48) heures avant une telle réunion un ordre du jour des affaires devant être traitées lors de cette réunion.1. Chaque Gérant peut renoncer à la notification de convocation (pour celle qui le concerne) en donnant son consentement par écrit, par lettre, coursier, fax ou e-mail-pdf.

9.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par conférence téléphonique (ou par des moyens de communications similaires qui permettent aux participants de communiquer

les uns avec les autres). Le Conseil de Gérance peut prendre en toutes circonstances des décisions par le biais de résolutions circulaires écrites prises à l'unanimité.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions prises dans le cadre d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, soit formulée par écrit par voie circulaire, transmises par lettre, coursier, e-mail-pdf ou un fax (et dans un ou plusieurs exemplaires).

9.5 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de communiquer avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut agir à toute réunion des Gérants en nommant par écrit, par fax ou par un e-mail-pdf un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

9.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par un vote favorable de la majorité simple des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

9.7 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance devront être signés par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants, dont un au moins doit être un Gérant SL ou tel que cela peut être décidé à la réunion concernée (ou subséquente). Les copies et extraits de ces procès-verbaux ou de toute résolution (y compris les résolutions circulaires) qui peuvent être produites dans les procédures judiciaires ou autres devront être signés par le président du Conseil ou deux Gérants dont un au moins doit être un Gérant SL, ou tel que cela peut être décidé à la réunion concernée ou à la réunion ou résolution subséquente.

Art. 10. Pouvoirs de Gestion, Signatures Autorisées.

10.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de dispositions et administratifs entrant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou conformément aux dispositions des présents Statuts.

10.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, à condition qu'au moins l'un d'entre eux soit impérativement un Gérant SL. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura dû être conféré par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, à condition qu'au moins l'un d'entre eux soit impérativement un Gérant SL (y compris par voie de représentation).

Art. 11. Comité, Dirigeants.

11.1 Le Conseil de Gérance peut créer tout comité tel qu'il le juge opportun, dans un tel cas, les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil énoncées dans les présents Statuts s'appliqueront mutatis mutandis à de tel(s) comité(s). Afin d'éviter tout doute, tout comité peut être composé de membres du Conseil ou de toute personne tel que décidé par le Conseil.

11.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des dirigeants de la Société tel qu'il l'estime approprié y compris sans limitation un directeur général, un directeur financier et un directeur comptable et déterminer la durée de leur mandat. Le Conseil peut déléguer un de ses pouvoirs à un ou plusieurs dirigeants tel qu'il l'estime approprié.

Art. 12. Responsabilité des Gérants / Dirigeants.

12.1 Le(s) Gérant(s) ou dirigeants de la Société ne sont pas personnellement tenus responsables des dettes de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

12.2 Sous réserve des exceptions et restrictions énoncées ci-dessous, chaque personne qui est, ou a été, un Gérant ou un dirigeant de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnablement contractées ou payées par celui-ci en relation avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué comme partie ou autres en vertu du fait qu'il est ou a été un tel Gérant ou dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par celui-ci dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés en règlement et autres responsabilités.

12.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant:

12.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

12.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société: ou

12.3.3 Dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

12.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes est dissociable, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, en particulier les droits et obligations contractuels vis-à-vis de la Société ou toute autre partie, il subsistera à l'égard de toute personne qui a cessé d'être Gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

12.5 Les dépenses en lien avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant la réception de tout engagement par ou pour le compte du gérant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 13. Assemblées Générales.

13.1 Les décisions des Associés sont prises selon les formes et majorité(s) prescrites par la Loi sur les Sociétés luxembourgeoise par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) doit représenter l'intégralité des Associés de la Société.

13.2 Les assemblées devront être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins quarante-huit (48) heures avant la date de l'Assemblée Générale. Si l'intégralité du Capital Social de la Société est représentée lors d'une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

13.3 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions devront prendre effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue dans la loi pour les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction de la majorité, à la date précisée dans les présentes). Une résolution circulaire unanime peut être prise à tout moment sans convocation préalable.

13.4 A moins que ce ne soit prévu autrement par la Loi sur les Sociétés luxembourgeoises, (i) les décisions de l'Assemblée Générale (ou les résolutions circulaires) seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Cependant, les décisions concernant les modifications des Statuts sont prises (x) par une majorité d'Associés (y) représentant au moins les trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions pour changer la nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant cent pourcent (100%) du capital social émis (autre que dans le cas d'une fusion ou d'une transaction similaire).

13.5 Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une Assemblée Générale annuelle devra être tenue le premier mardi du mois de septembre à 12h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Année sociale, Auditeur.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se finit le 31 mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2013.

14.2 Chaque année à la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont établis par le Conseil de Gérance.

14.3 Les opérations de la Société devront, si la Société compte plus de 25 Associés, être soumises à la surveillance d'un commissaire aux comptes qui peut mais ne doit pas être un Associé. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout instant par l'Assemblée Générale avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils fixés par la loi pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé sont atteints ou dans la mesure permise par la loi, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprise agréé à la place du commissaire aux comptes.

Art. 15. Compte Annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont établis par le Conseil de Gérance. Les comptes annuels sont disponibles à tout Associé au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution.

16.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis par la Société. Le solde du bénéfice net (y compris les profits reportés et toute autre réserve) peut être distribué aux Associés conformément à une décision de l'Assemblée Générale.

16.2 L'Assemblée Générale peut décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés, des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

16.3 Le compte de prime d'émission et tout autre compte d'apport au capital peuvent être distribués aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant de tels comptes à la réserve légale.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans l'hypothèse où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être des Associés, et qui sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leurs pouvoirs et leur rémunération.

17.2 Une fois que toutes les dettes, charges et frais de liquidation ont été payés ou provisionnés, l'excédent net d'actif de la Société sera distribué aux Associés au prorata de leur participation.

Art. 18. Définitions. Les termes en majuscule utilisés dans les présents Statuts comme termes définis auront la signification donnée à ceux-ci dans les présents Statuts, et

Accord	désigne tout contrat d'associés ou contrat similaire qui pourrait exister de temps à autre peut de temps à autre exister auquel l'(les) Associé(s) de la Société et la Société sont une partie (le cas échéant);
Statuts	désigne les présents Statuts de la Société tels qu'ils existent de temps à autre;
Jours ouvrables	désigne un jour autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal ou public à Londres, Luxembourg-Ville, New-York ou en Suisse;
Société	désigne Globetrotter Investment GP S.à r.l.
Loi sur les Sociétés	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
Assemblée Générale	désigne l'assemblée générale des Associés de la Société ou, dans la mesure où cela est permis par la loi, les résolutions circulaires des Associés ou le cas échéant l'Associé unique;
Majorité	désigne les Associés détenant la majorité simple de toutes les Parts Sociales;
Associé	désigne un détenteur de Parts Sociales de la Société;
Parts Sociales	désigne les parts sociales de la Société;

Art. 19. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi s'appliqueront.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique de la Société a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.200.- .

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juillet 2012. Relation: RED/2012/1011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012098256/608.

(120134487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Southring 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.497.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt juillet.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société anonyme NORTHRING S.A. avec siège à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, immatriculée au RCSL sous le numéro B 62.682, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 149 du 28 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 134 du 17 janvier 2012,

Représentée aux fins des présentes par Monsieur Hubert DE VOS, directeur administratif et financier, né à Willebroek, Belgique, le 12 octobre 1960, demeurant à B-9150 Bazel, 25B, Hoogstraat, agissant tant en sa qualité d'Administrateur de catégorie A que comme mandataire d'un Administrateur de catégorie B, Monsieur Cédric JAUQUET, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOUTHRING 1 s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

NORTHRING S.A., préqualifiée: 100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof-Koerich, 2, rue d'Arlon.
- 2) La société sera gérée par un gérant:

Monsieur Hubert DE VOS, directeur administratif et financier, né à Willebroek, Belgique, le 12 octobre 1960, demeurant à B-9150 Bazel, 25B, Hoogstraat.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: H. DE VOS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 23 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098806/135.

(120135536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

The Luxembourg Freeport Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 170.494.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxair Cargo Center, L-1360 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164567, ici représentée par:

- M. David Arendt, en sa qualité d'Administrateur de Natural Le Coultre Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au Luxair Cargo Center, L-1360 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Yves Bouvier, en sa qualité d'Administrateur de Natural Le Coultre Luxembourg S.A., avec adresse au 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapour.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après respectivement l'«Actionnaire Initial» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la gestion et l'exploitation par la mise en location auprès d'opérateurs économiques agréés et autres agents habilités du Port Franc situé dans l'enclave aéroportuaire Luxembourg-Findel.

La Société pourra, directement ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées, accomplir toutes opérations commerciales, financières ou foncières, postuler à toute demande administrative, ainsi qu'accomplir tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement, favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «The Luxembourg Freeport Management Company S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à tout autre endroit de la commune de Niederanven par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur comptable seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois Administrateurs au moins.

Si la Société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration par la Loi.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables à tout moment par elle.

Le nombre des Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur entre deux assemblées générales ordinaires, les Administrateurs restants pourront désigner un successeur dont le mandat expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et un secrétaire. En l'absence du président du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration est présidée par l'administrateur le plus ancien en rang.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins cinq (5) jours ouvrables (au Luxembourg) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la tenue du Conseil d'Administration de la Société. L'avis écrit pourra être donné par courrier postal, téléfax ou courrier électronique. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration de la Société.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre Administrateur comme son ou sa mandataire.

10.5. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis le siège social de la Société ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et dûment délibérer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Le Conseil d'Administration peut valablement prendre des décisions par résolution circulaire signée par tous les Administrateurs.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 16 ci-dessous, le quorum et les exigences relatifs au vote s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les actions judiciaires, tant en demanderesse qu'en défenderesse, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par un Administrateur délégué à ces fins.

Le Conseil d'Administration peut créer des comités, notamment un comité d'audit et un comité de rémunération, qui conseillent le Conseil d'Administration sur des questions spécifiques. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de désigner les membres des comités qu'il crée et qu'il choisit ou non parmi les Administrateurs et d'en déterminer les pouvoirs, les compétences et les responsabilités.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs pour toute transaction qui n'entre pas dans le cadre de la gestion journalière, sans préjudice quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats spéciaux conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Art. 14. Gestion journalière - Pouvoirs spéciaux. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un Administrateur qui prendra la dénomination d'Administrateurs-Délégué.

Le Conseil d'Administration peut aussi donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis ou non parmi les Administrateurs.

Art. 15. Responsabilité - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser (et contractera une police d'assurance à cet effet) tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutants et administrateurs, pour tous dommages ou indemnités devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute procédure, procès ou poursuites à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré (e) coupable dans telle procédure, tel procès ou telle poursuite de faute ou négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou partenariat ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou partenariat avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou partenariat, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur de la Société ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des Actionnaires à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire(s)

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril de chaque année sociale à 10 heures du matin (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg ou si ce jour tombe dans les vacances scolaires au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblées générales des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Commissaire. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) sera(ont) rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Exercice Social, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultat, déduction faite des charges sociales et autres charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider de déclarer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.
Tout le solde du bénéfice net distribuable est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Toutes les trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par Natural Le Coultre Luxembourg S.A., précitée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par trois (3) Administrateurs.
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs:
 - M. Bouvier Yves, né le 8 septembre 1963, à Genève, Suisse, ayant son adresse au 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapour;
 - M. Momente Franco, né le 28 septembre 1964, à Genève, Suisse, ayant son adresse au 63, Chemin de Saule, CH-1233, Bernex, Suisse;et
 - M. Arendt David, né le 4 avril 1953, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprises, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2012.
5. Le siège social de la Société est établi à Luxair Cargo Center, L-1360 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française seule fera foi.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Following the english translation of the text above:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of July.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., a public limited liability company incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Luxair Cargo Center, L-1360 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164567, here represented by:

- Mr. David Arendt, acting as Director of Natural Le Coultre Luxembourg S.A., with professional address at Luxair Cargo Center, L-1360 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Yves Bouvier, acting as Director of Natural Le Coultre Luxembourg S.A., with address at 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapore.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of shares issued hereafter (hereafter the "Initial Shareholder" and the "Shareholders", respectively), a public limited liability company "société anonyme", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Corporation"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the management and the operating through the renting to authorized economic operators and other regulated agents of the Freeport located in the Luxembourg-Findel airport enclave.

The Corporation may carry out, directly or by the intermediary of affiliated companies, any commercial, financial or land operations, apply for any administrative process, and carry out any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "The Luxembourg Freeport Management Company S.A.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred anywhere within the municipality of Niederanven by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares without mention of a nominal value.

The shares are in registered form.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. If the Corporation is composed of one single shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding three years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

In case of a vacancy of a Director's position between two ordinary general meetings, the remaining Directors may appoint a successor to hold the position until the next annual general meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors elects from among its members a chairman and a secretary. In case of absence of the chairman of the Board, the meeting of the Board of Directors is chaired by the oldest director in rank.

10.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least five (5) business days (in Luxembourg) in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from the registered office of the Corporation or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. The Board of Directors may validly take decisions by circular resolution signed by all the Directors.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented. The decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

The Board of Directors may establish committees, notably an audit committee and a remuneration committee, which advise the Board of Directors on specific issues. The Board of Directors has the power to appoint members of the committees that it creates and that it chooses among the Directors or not and to determine the powers, competencies and responsibilities of these committees.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signatures of two Directors for any transaction which does not fall within the scope of the daily management, without prejudice to the authorized signature in case of delegation of powers and special proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

Art. 14. Day-to-day management - Special proxies. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one Director, who will be called the Managing Director.

The Board of Directors may also give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The members of the Board of Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify (and enter into an insurance policy for this purpose) any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor, except in relation to matters as to which he/she shall be finally found guilty in such action, suit or proceeding for serious misconduct and gross negligence, fraud or wilful misconduct.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the Shareholders in the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of April of each year at 10 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg or if such day falls within the school holidays in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision.

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Financial Year, Allocation of Profits.

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to declare interim dividends, in compliance with the Law.

All the balance of the distributable net profit is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2012.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2013.

Subscription

All the three hundred and ten (310) shares without mention of a nominal value, have been subscribed by Natural Le Coultre Luxembourg S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named company, representing the entire subscribed capital, considering itself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by three (3) Directors.

2. The following persons are appointed as Directors:

- Mr. Yves Bouvier, born on September 8th, 1963, in Geneva, Switzerland, with address at 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapore;

- Mr. Franco Momente, born on September 28th, 1964, in Geneva, Switzerland, with address at 63, Chaussée de Saule, CH-1233 Bernex, Switzerland; and

- Mr. David Arendt, born on April 4th, 1953, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. ERNST & YOUNG, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, independent auditor, is appointed as statutory auditor.

4. The terms of office of the Directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2012.

5. The registered office of the Corporation is established at Luxair Cargo Center, L-1360 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who knows French states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; in case of discrepancies between the French and the English text, only the French version will prevail.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any cleric and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Signé: David Arendt, Yves Bouvier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 juillet 2012. LAC / 2012 / 35399. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098829/475.

(120135506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

ACF, Art Collection Fund, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 170.473.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Stanislas Gokelaere, residing professionally at 27, avenue Albert, B1190 Bruxelles, Belgium,

represented by Alexandre Hübscher, Avocat, residing professionally at Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 July 2012.

The proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which is hereby established as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of units (hereafter the "Unitholders") hereafter issued a company (hereafter the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be, in its capacity as general partner of Art Collection Fund I SCA SIF, a société à capital variable fonds d'investissement spécialisé incorporated under the provisions of the law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to Art Collection Fund I SCA SIF and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named "Art Collection Fund, S.à r.l.", in abridged form "ACF".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg, and to the extent permitted by the law, to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the manager (hereafter the "Manager") or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (hereafter the "Board of Managers").

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Manager or as the case may be the Board of Managers, determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12.500) divided into one hundred (100) units (the "Units") of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of Unitholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Units are indivisible, only one owner being admitted per Unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Units are freely transferable among Unitholders.

The Units may not be transferred inter vivos to non-unitholders unless Unitholders representing at least three-quarters of the share capital will have agreed thereto in a general meeting.

Units may not be transmitted by reason of death to non-unitholders except with the approval of owners of Units representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in the foregoing paragraph, no consent will be required where the Units are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the Managers by process-server and notified to the Unitholders by registered mail.

However, during the said period of three months, the Units of the deceased may be acquired either by the Unitholders, subject to the requirements of the last sentence of article 199 of the Law according to which the majority may in no case oblige any of the Unitholders to increase his participation in the Company, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a Company of its own shares.

The repurchase price of the Units will be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price will, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the Units of the deceased will be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

Transfers of Units must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers will not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they will have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. The Company will not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single Unitholder or of one of the Unitholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one Manager, who is designated by the Unitholders. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The powers of each Manager and the duration of his mandate are determined by the Unitholders. Managers may be revoked at any time by decision of the Unitholders.

The general meeting of Unitholders may decide to appoint managers of two different types (each a "Type"), being one or more Type A Manager(s) and one or more Type B Manager(s). Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the Type they belong to.

The Board of Managers may choose from among its members a chairman. The Board of Managers will meet upon call by the chairman, or two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman will preside at all meetings of Unitholders and of the Board of Managers, but in his absence, the Unitholders or Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The Board of Managers from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Managers. Officers need not to be Managers or Unitholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, will have the powers and duties given to them by the Board of Managers.

Convening notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all Managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each Manager. Separate notice will not be required for individual meetings held at such time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

Any Manager may attend a meeting by using teleconference means, provided that (i) his vote is confirmed in writing, (ii) the Manager attending the meeting can be identified, (iii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iv) the transmission is performed on an on-going basis and (v) the Managers can properly deliberate. The participation in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting and such meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the general meeting of Unitholders has appointed different Types of Managers (namely one or more Type A Manager(s) and one or more Type B Manager(s)) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least all Type A Manager(s) (including by way of another manager). In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution will be equal, the Type A Manager(s) will have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail or facsimile transmission or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the signature of the sole Manager in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the sole signature of any Type A Manager or the joint signature of any two Managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers will have been delegated, by the sole Manager if there is only one Manager, by the Board of Managers, any Type A Manager or any two Managers.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm will be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company will contract or otherwise engage in business will not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board of Managers conflicting with that of the Company, such Manager or officer will make known to the Board of Managers such personal interest and will not consider or vote upon any such transaction, and such transaction will be reported to the next succeeding meeting of Unitholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, will not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Managers in its discretion.

The Manager or the Managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company will indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a Unitholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he will be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification will be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification will not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Each Unitholder may take part in collective decisions or general meetings of Unitholders irrespective of the number of Units held by him. Each Unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions of Unitholders or resolutions of Unitholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by Unitholders owning more than half of the Units, unless otherwise provided for by law or these Articles.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Unitholders owning at least three quarters of the Units, subject further to the provisions of the Law.

In case and as long as the Company has more than 25 Unitholders, an annual general meeting of Unitholders will be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, in or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth day of the month of May at 10.30 am and for the first time in 2014, as the case may be. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 15. The financial year starts on 1st January and ends on 31st December in each year, except for the first financial year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 31st December 2013.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

Each Unitholder may inspect such accounts at the registered office of the Company.

Art. 17. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued units capital.

The balance of the net profit may be distributed to the Unitholders in proportion to their unitholding in the Company.

Art. 18. Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Unitholders or not, appointed by the Unitholders who will determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following Units:

Unitholder	Subscribed Capital	Number of Units
Stanislas Gokelaere	EUR 12.500	100
TOTAL	EUR 12.500	100

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolution of the sole unitholder

The sole Unitholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed Managers of the Company for an unlimited duration subject to the Articles:

- Stanislas Gokelaere, Manager, Zorionn Development SPRL with professional address at 27, avenue Albert, B-1190 Bruxelles, Belgium, as Type A Manager;

- Florence de Botton, Manager, Florence de Botton Fine Arts with professional address at 54, rue de Paradis, 75010 Paris, France, as Type B Manager;

- Bernard Steyaert, Chief Executive Officer, Fonds Mercator Bruxelles with professional address at 2, rue du Midi, B-1000 Bruxelles, Belgique, as Type B Manager;

- Eric Chinchon, Managing Partner, ME Business Solutions S.à r.l., with professional address at 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, as Type B Manager.

2. The registered office of the Company is fixed at 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Stanislas Gokelaere, résidant professionnellement au 27, avenue Albert, B-1190 Bruxelles, Belgique,

représenté par Me Alexandre Hübscher, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 juillet 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est établi par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront détenir des parts sociales (ci-après les "Associés") émises en vertu des présentes une société, (ci-après la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. L'objet social de la Société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration, s'il y a lieu, en sa qualité d'associé commandité de Art Collection Fund I SCA SIF, une société à capital variable -fonds d'investissement spécialisé enregistré sous les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée.

Par ailleurs, la Société peut fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou autres services administratifs à Art Collection Fund I SCA SIF, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination de "Art Collection Fund, S.à r.l.", en abrégé "ACF".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg et, dans les limites prévues par la loi, à toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du gérant (ci-après le "Gérant"), ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance").

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales (les "Parts Sociales") de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre les Associés.

Les transferts de Parts Sociales inter vivos à des non-associés seront soumis à l'accord des Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tout transfert de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé est soumis à l'agrément des Associés restants représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Dans le cas mentionné au précédent paragraphe, aucun agrément ne sera requis en cas de transfert de Parts Sociales aux héritiers réservataires, au conjoint survivant, ou aux autres héritiers du fait de la loi.

Dans le cas où les héritiers, légataires ou bénéficiaires d'instruments contractuels affectant la succession n'ont pas été approuvés et n'ont pas trouvé de cessionnaire remplissant les conditions requises, la Société peut être dissoute trois mois après mise en demeure, transmise aux Gérants par huissier et annoncée aux Associés par courrier recommandé.

Cependant, pendant ladite période de trois mois, les Parts Sociales du défunt peuvent être acquises soit par les Associés, en respectant les dispositions de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi selon laquelle la majorité ne peut en aucun cas obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société, soit par un tiers approuvé par eux, soit par la Société elle-même si elle remplit les conditions requise pour l'acquisition par une société de ses propres parts.

Le prix de rachat des Parts Sociales sera calculé sur la base des comptes annuels des trois derniers exercices et, si la Société ne compte pas trois exercices financiers sur la base des comptes annuels des deux derniers ou du dernier exercice.

Si aucun bénéfice n'a été distribué, ou si aucun accord n'est conclu quant à l'application des règles sur le rachat des parts visées au paragraphe précédent, le prix, en cas du désaccord, sera déterminé par les tribunaux.

L'exercice des droits sociaux attachés aux Parts Sociales de la Société transférées pour cause de décès sera suspendu jusqu'à ce que ledit transfert soit valide vis-à-vis de la Société.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions de Parts Sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un Gérant, qui est désigné par les Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les pouvoirs de chaque Gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des Associés.

L'assemblée générale des Associés peut décider de nommer deux types de Gérants différents (chacun un "Type"), dont un ou plusieurs Gérant(s) de Type A et un ou plusieurs Gérant(s) de Type B. Toute classification de Gérant(s) devra être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés par rapport au Type auquel ils appartiennent.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux Gérants, au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des Associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en son absence, les Associés ou les Gérants pourront nommer un autre Gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents ou représentés à cette assemblée ou à cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut de temps en temps nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil de Gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des Gérants ou des Associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le Conseil de Gérance.

Les avis de convocation aux réunions du Conseil de Gérance devront être transmis à tous les Gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de ces avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les Gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque Gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

L'assemblée pourra valablement délibérer sans notification antérieure si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à la réunion par téléconférence, pourvu que (i) son vote soit confirmé par écrit, (ii) le Gérant participant à la réunion puisse être identifié, (iii) toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et parler entre elles, (iv) la transmission se manifeste de façon continue et (v) les Gérants puissent délibérer de manière appropriée. La participation à une réunion par de tels moyens constituera la présence in personam à cette réunion et cette réunion est censée être tenue au siège social de la Société.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des Gérants de la Société. Toutefois, dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Associés a nommé différents Types de Gérants (notamment un ou plusieurs Gérant(s) de Type A et un ou plusieurs Gérant(s) de Type B) les résolutions du Conseil de Gérance pourront être prises valablement uniquement si elles sont approuvées par la majorité des Gérants comprenant au moins tous les Gérants de Type A (y compris par la voie d'un autre Gérant représentant un Gérant de Type A). Dans l'hypothèse où lors d'une réunion le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le/les Gérant(s) de Type A aura/auront un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance dûment convoquées peuvent être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et en le faisant signer par les membres du Conseil de Gérance qui était dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des Gérants.

Le Conseil de Gérance pourra également, à l'unanimité, adopter des résolutions dans un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par lettre, par e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant, une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

La Société sera engagée par la signature du Gérant unique dans l'hypothèse d'un Gérant unique, et dans le cas d'un Conseil de Gérance, par la seule signature de tout Gérant de Type A ou la signature conjointe de deux Gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués, par le Gérant unique, dans l'hypothèse d'un Gérant unique, par le Conseil de Gérance, tout Gérant de Type A ou deux de ses Gérants.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le Gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passera des contrats ou sera autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Gérance ayant un conflit avec la Société, ce Gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le Conseil de Gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des Associés. Le terme "intérêt personnel" utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le Conseil de Gérance à sa discrétion.

Le Gérant ou les Gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné dans le cadre de cette affaire, pour négligence grave ou faute professionnelle; dans le cas d'un accord, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le Gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du Gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des Associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des Associés ne sont valablement prises que si elles

sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.

Les décisions concernant la modification des Statuts ne pourront être adoptées qu'à la majorité des Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales, sous réserve de dispositions supplémentaires prévues par la Loi.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société comprendra plus de 25 Associés, une assemblée générale annuelle des Associés se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois de mai à 10 heures 30 et pour la première fois en 2014, le cas échéant. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil de Gérance constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année, sauf pour le premier exercice social de la Société qui commencera à sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2013.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Tout Associé peut prendre connaissance des comptes au siège social de la Société.

Art. 17. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès lors que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été arrêtés par le comparant, le comparant a souscrit et a libéré entièrement les parts suivantes:

	Capital souscrit	Nombre de Parts Sociales
Stanislas Gokelaere	EUR 12.500	100
TOTAL	EUR 12.500	100

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, de quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 1.200,

Résolutions de l'associé unique

Aussitôt le seul Associé, représenté comme mentionné ci-avant, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées Gérants de la Société pour une durée illimitée, sous réserves des dispositions des Statuts:

- Stanislas Gokelaere, Gérant, Zorionn Development SPRL avec adresse professionnelle au 27, avenue Albert, B-1190 Bruxelles, Belgique, en tant que Gérant de Type A;

- Florence de Botton, Gérant, Florence de Botton Fine Arts, avec adresse professionnelle au 54, rue de Paradis, 75010 Paris, France, en tant que Gérant de Type B;

- Bernard Steyaert, Directeur Général, Fonds Mercator Bruxelles, avec adresse professionnelle au 2, rue du Midi, B-1000 Bruxelles, Belgique, en tant que Gérant de Type B;

- Eric Chinchon, Partner de ME Business Solutions S.à r.l., avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en tant que Gérant de Type B;

2. Le siège social de la Société est situé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. HÜBSCHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35625. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097920/424.

(120135002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Audere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.085.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 6 juillet 2012

- Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082675/15.

(120117628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083098/10.

(120117627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 90.643.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012083754/13.

(120118758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Immpar, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 324.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immpar

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2012083758/11.

(120118795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Imoco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.494.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083759/9.

(120118327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

RECTIFICATIF

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan 2009 déposé le 14/10/2010 n° L100156505) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012083761/12.

(120118281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Infinity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.391.

Les comptes annuels, les comptes et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012083763/11.

(120118651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

RECTIFICATIF

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 08/10/2010 n° L100153580) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012083762/12.

(120118282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Inforad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 108.546.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083764/10.

(120118759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

International Century Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.406.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083769/11.

(120118083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caceis Bank

Monique J.E. Lodewijckx / Jean-Pierre Valentini

Company Secretary Department / Company Secretary

Référence de publication: 2012083771/12.

(120117939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Katoen Natie Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083797/9.

(120118729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

ITW Epsilon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012083778/12.

(120118635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

ITW Gamma Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012083779/12.

(120118634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012083780/12.

(120118632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Jaz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.903.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083782/10.

(120118472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012083881/13.

(120118218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Jindalee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012083783/10.

(120118323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

RBS Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

RBS European Finance S.A.

Richard Lawrence / Steven L. Lizars

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012083972/13.

(120118965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Jindalee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012083784/10.

(120118397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

JTL Financial Management and Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.595.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/7/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083786/10.

(120118963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Kappeln Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083789/11.

(120118508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.247.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083790/10.

(120118237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

L-1840 Luxembourg

Boulevard Joseph II

Signature

Référence de publication: 2012084020/13.

(120118817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Kaiross S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 149.930.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083795/10.

(120118078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Lasko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 24, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 136.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Pour compte de Lasko S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012083804/12.

(120118851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Leeward Galor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083805/10.

(120118354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Linco, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083807/9.

(120118425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A., SPF

Stéphanie COLLEAUX / Christian FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012084026/13.

(120118163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Liparus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARUS INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012083808/12.

(120118053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Lock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.401.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083809/9.

(120118596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083810/9.

(120118595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083813/9.

(120118619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Macquarie Autoroute International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 151.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083824/10.

(120118431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Lumi-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 54, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.902.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012083815/12.

(120118291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Luxev, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.729.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083817/9.

(120118129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.320.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084060/13.

(120118949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

Les comptes consolidés au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 May 2012.

Luxonen S.A.

Représenté par Lotta Lindqvist

Référence de publication: 2012083818/12.

(120118066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Agile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082631/9.

(120117599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Double Eagle Capt Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.560.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082805/10.

(120117639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Intermetal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.155.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme INTERMETAL S.A, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été dénoncé en date du 5 juillet 2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, et liquidateur Maître Réjane JOLIVALT-DA CUNHA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal, la déclaration de leurs créances avant le 26 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012083438/19.

(120117451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Eau'Ceane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012082811/10.

(120117643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Frösunda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 2.179.191,50.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.062.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 11 juin 2012 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Philipp Schwalber demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP – Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Révoquer Monsieur Justin Leong de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.
- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Martin Block

Mr Philipp Schwalber

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012082856/20.

(120117632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Frösunda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 2.179.191,50.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.062.Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012082857/10.

(120117633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

**Luxsky S.A., Société Anonyme,
(anc. M Road Hotel Invest S.A.).**Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 143.016.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012083442/14.

(120117047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Parriaux Consulting Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.202.Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083190/10.

(120117667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.